

*Répertoire national des certifications professionnelles***CP - Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport -  
CPJEPS - Mention Animateur d'activités et de vie quotidienne****Active**

N° de fiche

**RNCP32369****Nomenclature du niveau de qualification** : Niveau 3**Code(s) NSF** :

- 335 : Animation sportive, culturelle et de Loisirs

**Date d'échéance de l'enregistrement** : 01-01-2024**CERTIFICATEUR(S)**

Nom légal	Nom commercial	Site internet
Ministère chargé des sports et de la jeunesse	-	<a href="http://www.jeunesse-sports.gouv.fr">http://www.jeunesse-sports.gouv.fr</a> ( <a href="http://www.jeunesse-sports.gouv.fr">http://www.jeunesse-sports.gouv.fr</a> )

**RÉSUMÉ DE LA CERTIFICATION****Activités visées :**

L'animateur d'activités et de vie quotidienne exerce son activité professionnelle, en référence avec le projet de la structure qui l'emploie et dans le cadre d'une équipe.

Accueil des différents publics en concourant notamment aux démarches de développement durable, d'éducation à la citoyenneté et de prévention des maltraitances.

Conception et animation des temps de vie quotidienne. dans différents lieux d'accueil.

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ce que vous souhaitez activer

 OK, tout accepter Interdire tous les cookies Personnaliser Politique de confidentialité

physiques, activités scientifiques et techniques, dans la limite des cadres réglementaires.

Prise en charge de la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge.

Évaluation de ses actions d'animation et transmission de compte-rendu .

### Compétences attestées :

La possession du CPJEPS mention animateur d'activités et de vie quotidienne atteste que son titulaire est capable de :

- participer au projet et à la vie de la structure ;
- animer les temps de vie quotidienne de groupes ;
- concevoir des activités en direction d'un groupe ;
- animer des activités en direction d'un groupe.

### Modalités d'évaluation :

## BLOCS DE COMPÉTENCES

N° et intitulé du bloc	Liste de compétences	Modalités d'évaluation
RNCP32369BC01  Participer au projet et à la vie de la structure	Document écrit et entretien référentiel d'évaluation : <b>Se situer dans sa structure et dans son environnement professionnel</b> identifier les acteurs de son environnement professionnel leurs actions et leur rôle dont le cadre de l'école élémentaire et de l'école maternelle identifier les acteurs et de sa structure, leurs actions et leur rôle identifier sa place, son niveau d'autonomie et son périmètre de responsabilité dans la structure  <b>Contribuer au sein de l'équipe au fonctionnement de la structure et à l'élaboration du projet d'animation</b> communiquer avec les autres professionnels et les bénévoles intervenant au sein de la structure prendre sa place dans les projets collectifs de la structure respecter les procédures établies par la structure	

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ce que vous souhaitez activer

✓ OK, tout accepter

✗ Interdire tous les cookies

Personnaliser

Politique de confidentialité

	<p>(verbaux et non verbaux, numériques, etc.)</p> <p>Rédiger des écrits simples : compte-rendu, bilans, etc.</p> <p>Adapter sa communication aux différents publics</p> <p>Contribuer à l'accueil, à l'information et à l'orientation des différents publics</p>	
<p>RNCP32369BC02</p> <p>Animer les temps de vie quotidienne de groupes</p>	<p>Document écrit et entretien</p> <p>referentiel d'évaluation:</p> <p><b>Accueillir les publics encadrés (enfants, adolescents, familles, etc.)</b></p> <p>Adapter sa posture à l'accueil des différents publics</p> <p>Informers les différents publics sur les activités de la structure</p> <p>Accompagner les différents publics dans la découverte d'activités diversifiées</p> <p><b>Aménager des temps, des espaces par la mise en place d'un cadre sécurisant</b></p> <p>Créer les conditions favorables au respect des besoins individuels et collectifs des publics</p> <p>Créer les conditions favorables au développement de l'autonomie des publics</p> <p>Choisir les espaces en les adaptant aux différents temps de la journée</p> <p>Organiser les conditions favorables aux transitions entre deux activités et/ou deux espaces</p> <p><b>Encadrer un groupe dans ses temps de vie quotidienne en s'assurant de la sécurité physique et morale des publics</b></p> <p>Porter attention et respect à chacun dans le groupe</p> <p>Favoriser l'expression des membres du groupe</p> <p>Adapter ses interventions en fonction des signes de fatigue, voire de mal-être de membres du groupe</p> <p>Réagir aux situations de dysfonctionnements et de tensions dans le groupe</p>	
<p>RNCP32369BC03</p> <p>Concevoir des activités en direction d'un groupe</p>	<p>Document écrit et entretien</p> <p>referentiel d'évaluation :</p> <p><b>Préparer des activités s'inscrivant dans le projet de la structure</b></p>	

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ce que vous souhaitez activer

OK, tout accepter

Interdire tous les cookies

Personnaliser

Politique de confidentialité

	<p>expression, activités physiques, activités scientifiques et techniques</p> <p>Décrire la démarche de validation de son projet</p> <p><b>Concevoir l'organisation des activités</b></p> <p>Etablir une progression pédagogique sur plusieurs séances s'inscrivant dans des méthodes de l'éducation populaire (visant l'autonomie et l'émancipation des publics)</p> <p>Prévoir le temps, les espaces nécessaires, les aménagements de ceux-ci, le matériel et les éventuels déplacements</p> <p>Prévoir les éventuelles adaptations</p> <p><b>Préparer l'évaluation de ses activités</b></p> <p>Sélectionne des outils d'évaluation en fonction des objectifs fixés pour chaque activité</p> <p>Prévoir les modalités de participation des publics à l'évaluation</p> <p>Décrire la démarche de validation de son évaluation</p>	
<p>RNCP32369BC04</p> <p>Animer des activités</p>	<p>Situation professionnelle d'animation d'un groupe (réelle ou reconstituée) suivie d'un entretien</p> <p>Referentiel d'évaluation:</p> <p><b>Conduire des activités dans plusieurs domaines</b></p> <p>Mettre en œuvre des activités relevant de plusieurs domaines : expression, activités physiques, activités scientifiques et techniques</p> <p>Maîtriser les techniques afférentes à l'activité utilisée</p> <p>Mettre en œuvre des situations et des méthodes pédagogiques variées</p> <p><b>Encadrer un groupe pendant des temps d'activités en sécurité</b></p> <p>Mettre en place les conditions nécessaires au bon déroulement des activités, en faisant respecter les règles de sécurité</p> <p>Assurer l'animation du groupe en veillant à la participation de chacun de ses membres</p> <p>Adapter le déroulement de l'activité et des séquences au</p>	

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ce que vous souhaitez activer

OK, tout accepter

Interdire tous les cookies

Personnaliser

Politique de confidentialité

Utiliser les outils d'évaluation choisis en fonction des objectifs fixés pour son activité
Recueillir l'avis du public
Préparer le bilan de son activité

## Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence :

## SECTEUR D'ACTIVITÉ ET TYPE D'EMPLOI

### Secteurs d'activités :

Le secteur professionnel principal d'emploi identifié pour les détenteurs du CPJEPS mention animateur d'activités et de vie quotidienne est celui des accueils collectifs de mineurs en périscolaire et extrascolaire, dont les séjours de vacances. . Il existe aussi des emplois repérés pour des professionnels détenteurs de cette qualification dans les champs connexes, dans des structures et pour des publics différents.

Trois cadres d'emploi principaux sont identifiés pour des animateurs détenteurs du certificat professionnel d'animateur d'activités et de vie quotidienne :

- Les entreprises du secteur de l'Animation
- Le secteur du lien social et familial
- Les collectivités territoriales

### Type d'emplois accessibles :

L'emploi repère visé est celui d'un animateur d'activités et de vie quotidienne.

Principaux types d'emplois visés :

- animateur enfance- jeunesse ;
- animateur en accueil de loisirs ;
- animateur en accueil de loisirs périscolaires ;
- animateur en séjours de vacances ;
- animateur socioculturel.

### Code(s) ROME :

- G1202 - Animation d'activités culturelles ou ludiques
- G1203 - Animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents

### Références juridiques des réglementations d'activité :

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ce que vous souhaitez activer

OK, tout accepter

Interdire tous les cookies

Personnaliser

Politique de confidentialité

## VOIES D'ACCÈS

### Le cas échéant, prérequis à la validation des compétences :

### Validité des composantes acquises :

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury est nommé par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la vie associative. Il est présidé par un fonctionnaire de catégorie A. Il est composé, outre son président et à parts égales : de formateurs et de cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents du ministère chargé de la jeunesse et des sports ; – de professionnels qualifiés du secteur d'activité, à parité employeurs et salariés, choisis sur proposition des organisations représentatives
En contrat d'apprentissage	X		idem
Après un parcours de formation continue	X		idem
En contrat de professionnalisation	X		idem
Par candidature individuelle	X		non
Par expérience	X		idem

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie		X

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ce que vous souhaitez activer

✓ OK, tout accepter

✗ Interdire tous les cookies

Personnaliser

Politique de confidentialité

## LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES, CERTIFICATIONS OU HABILITATIONS

**Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations : Non**

## BASE LÉGALE

**Référence au(x) texte(s) réglementaire(s) instaurant la certification :**

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	Décret n° 2019-144 du 26 février 2019 portant création du certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

**Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :**

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	Arrêté du 26 février 2019 portant organisation du certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport Arrêté du 26 février 2019 portant création de la mention « animateur d'activités et de vie quotidienne » du certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport et ses annexes consultable dans le BO jeunesse et sports de mars 2019

**Référence autres (passerelles...) :**

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ce que vous souhaitez activer

OK, tout accepter
  Interdire tous les cookies
  Personnaliser
  Politique de confidentialité

**Date du premier Journal Officiel ou Bulletin Officiel : 26-02-2019**

## POUR PLUS D'INFORMATIONS

**Statistiques :**

**Lien internet vers le descriptif de la certification :**

Ministère chargé des sports

Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ)

<http://www.cidj.com> (<http://www.cidj.com>)

<http://www.sports.gouv.fr> (<http://www.sports.gouv.fr>)

**Fiche au format antérieur au 01/01/2019**

**(<https://certifpro.francecompetences.fr/webapp/services/enregistrementDroit/dowr>)**

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ce que vous souhaitez activer

OK, tout accepter

Interdire tous les cookies

Personnaliser

Politique de confidentialité